

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

#### Commune de PREMIAN

- Ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique pour**
- **les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable du hameau de la Sicarderie (commune de Prémian) à partir du captage de la Sicarderie 2009,**
  - **l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent**

Le projet présenté par la mairie de PREMIAN, maître d'ouvrage, qui a pour but la déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation du hameau de la Sicarderie (commune de PREMIAN) à partir du captage de la source de la Sicarderie 2009 et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, est soumis à l'enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet ci-dessus mentionné, et instaurer les périmètres de protection et les servitudes nécessaires.

Cette enquête se déroulera dans la commune de PREMIAN - Hôtel de ville- Impasse Lou Ceris - 34390 PREMIAN (Lundi au Vendredi 08h30-12h30).

Monsieur Christian LOPEZ, retraité de l'Education nationale, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête accompagné un registre sera déposé à la mairie de PREMIAN pendant **30 jours consécutifs du 31 mars 2014 au 29 avril 2014 inclus**, aux heures d'ouverture des bureaux afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre coté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie de Prémian, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations du public les jours suivants à la mairie de PREMIAN :

**Le lundi 31 mars 2014 de 09H00 à 12H00**

**Le jeudi 10 avril 2014 de 09H00 à 12H00**

**Le mardi 29 avril 2014 de 09H00 à 12H00 (fin de l'enquête : 12H00)**

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Hubert BARTHES, mairie de PREMIAN.

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de Prémian ainsi qu'à la Sous-préfecture de Béziers et sur le site [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr).